Image not found or type unknown

Litige avec un professionnel automobile

Par **cedric77**, le **27/01/2010** à **17:10**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande pour l'achat d'un véhicule à comptant pour lequel j'ai versé un acompte de 3000 euros, au bout de quelques jours je décide de ne plus acheter le véhicule et j'envoi au garage une lettre recommandé avec avis de réception pour me rétracter sur l'achat et récupérer mon acompte. Le vendeur me rappel et me dit qu'il n'y a pas de rétractation sur les paiements à comptant. Je le rappel quelques temps plus tard pour finalement acheter la voiture et la le vendeur me dit que le véhicule a été vendu... sachant que sur mon bon de commande il y avait mentionné livraison à déterminé et que le véhicule a été vendu à une autre personne sans que je signe quoi que ce soit ai-je un recours quelconque pour récuperer mon argent?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés